



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 18 juillet 2024

Objet : Approbation des modifications du temps de travail des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) et leur règlement intérieur

Date de la convocation : 11 juillet 2024

Date d'affichage de la convocation : 11 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur De ZERBI Lisandru Madame ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame PELLEGGRI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame de GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Monsieur DALCOLETTO François à Madame LUCIANI Emmanuelle ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le code général de la fonction publique et son article L313-1 ;

Réception par le préfet le 20/06/2024
Vu la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/30 en date du 17 décembre 2021 portant approbation du temps de travail des agents ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/OCT/01/25 en date du 5 octobre 2023 modifiant la quotité de travail d'un emploi non permanent ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/DEC/01/34 en date du 21 décembre 2023 modifiant la quotité de travail d'un emploi non permanent ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date des 17 avril et 6 juin 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 16 juillet 2024 ;

Considérant la proposition d'avancer l'horaire d'ouverture de la garderie du matin à 7h30 (au lieu de 7h45) afin d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale ;

Considérant qu'il convient de modifier le temps de travail des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) et leur règlement intérieur ;

Considérant que celles-ci seront amenées à commencer leur activité dès 7h15 pour assurer la garderie de 7h30 ;

Considérant qu'en contrepartie de ces 36 h supplémentaires générées par ce quart d'heure, les ATSEM seront déchargées de l'entretien d'une partie des locaux collectifs qui leur incombe (salle de motricité et toilettes) afin de répondre à la pénibilité de leurs missions ;

Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana Polisini,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** les changements d'horaires selon le tableau suivant :

Horaires de travail	Temps de travail hebdomadaire	Temps de travail annuel	Date du Comité Technique	Date du Conseil Municipal
AVANT Horaires de travail (lundi, mardi, jeudi, vendredi) 7H30-18H15 (avec pause de 45mn dont 20 mn non comptabilisée en temps de travail avec possibilité de s'absenter) + 3 jrs de ménage et 4 jrs de formation	40h (temps scolaire)	1547h	22/11/2017	28/05/2019

Réception par le président du conseil municipal le 17/04/2024	APRES	42h20 (temps scolaire)	1547h	17/04/2024	31/05/2024
Horaires de travail (lundi, mardi, jeudi, vendredi) 7H15-18H15 (avec pause de 45mn dont 25 mn non comptabilisée en temps de travail avec possibilité de s'absenter) + 2 jrs de ménage et 1 jr de formation					

Article 2 :

- **Décide** de modifier la délibération afférente au temps de travail des services de la ville de Bastia n°2021/DEC/01/30 en date du 17.12.2021 (modifié le 05.10.2023 et le 21.12.2023) eu égard aux changements précités.

Article 3 :

- **Décide** de modifier les règlements intérieurs concernés par le changement d'horaire de garderie du matin (ATSEM, extra et périscolaire, concierges et cantines garderie) ci-joints annexés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 22/07/2024



Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.